



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0731

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) - Convention 2009

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Madame Dognin-Sauze

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

## Séance publique du 11 mai 2009

### Délibération n° 2009-0731

commission principale : développement économique

objet : **Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) - Convention 2009**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Avec plus de 730 entreprises réalisant près de 1,7 milliard d'euros de chiffre d'affaires, employant plus de 11 000 salariés et un pôle de formation et de recherche (plus de 2 000 chercheurs publics en environnement en Rhône-Alpes), la filière environnement représente à Lyon près de 10 % du secteur français de l'environnement. Il se compose de leaders européens (Suez, Veolia et leurs filiales), d'entreprises moyennes comme Serpol ou Nicollin et d'un tissu dense de très petites entreprises (TPE).

Depuis 2005, la labellisation du pôle de compétitivité à vocation mondiale sur les thèmes chimie environnement (Axelera) renforce la dynamique de développement de ce secteur par l'innovation.

La Communauté urbaine et ses partenaires économiques souhaitent faire de l'agglomération, d'ici 5 ans, dans le cadre de son Plan de mandat 2008-2014, une référence européenne en matière d'éco-technologies (technologies propres), et conduisent une politique de développement économique construite autour de trois axes :

- miser sur l'innovation dans les secteurs prioritaires que sont la chimie et le transport urbain,
- agir concrètement en faisant de l'agglomération le territoire d'expérimentation des offres environnementales innovantes pour les adapter aux usages et aux marchés urbains de demain,
- transformer l'image actuelle de l'agglomération, en matière d'environnement, en misant sur les complémentarités possibles entre les niches de compétences concernées (air, bruit, sols, éclairage) et les secteurs historiques (chimie, transport) pour un environnement de meilleure qualité et ainsi mettre "l'industrie au service de la qualité de vie en ville".

Dans ce contexte, l'association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) rassemblant aujourd'hui près de soixante-dix adhérents (principalement dans les domaines air, bruit, déchets, eau, sols, risques) se positionne, par sa double compétence de mise en réseau et de promotion des éco-entreprises lyonnaises, comme un acteur de la mise en œuvre de cette stratégie de développement des éco-technologies sur l'agglomération lyonnaise.

#### Bilan des actions 2008

En complément de ses missions de promotion et d'animation de son réseau d'adhérents, l'Appel a mené, en 2008, un programme d'actions et de services aux entreprises dont les principales orientations sont les suivantes :

- faciliter les relations d'affaires des éco-entreprises : animation, lors du salon Pollutec, d'un espace de conférence Agora mettant en valeur les compétences des entreprises et laboratoires de recherche rhonalpains sur le champ des éco-technologies,

- lancement de l'organisation de l'Université d'été de l'environnement 2009 : réalisation d'une étude de positionnement et mobilisation du réseau d'acteurs aboutissant à la définition d'un thème transversal Eco-entreprendre,
- définition et développement d'une base de données sur le bruit de fond géochimique à l'échelle de la Communauté urbaine dans le cadre du groupe de travail Sites et sols pollués de l'Appel. Cette action, menée en partenariat étroit avec la Communauté urbaine, a permis d'affirmer la notion de bruit de fond géochimique identifiant les taux de concentration de polluants présents à l'état naturel dans les sols et de structurer une méthodologie d'inventaire en vue de la mise en service de cette base de données en 2009,
- participation à la définition de la stratégie Cleantech de la Communauté urbaine.

#### Objectifs et programme d'actions 2009

En complément de ses missions de promotion et d'animation de son réseau d'adhérents, l'Appel mènera en 2009 un programme d'actions et de services aux entreprises dont les principales orientations sont les suivantes :

- création d'une base de données régionale des éco-entreprises ayant pour objectif de constituer un fichier référence pour faciliter la promotion de la filière Environnement régionale et l'observation régulière de l'évolution de la filière en liaison avec les politiques de développement menées par la Communauté urbaine et la région Rhône-Alpes,
- définition d'un plan de développement des filières particulières des Cleantech sur lequel la Communauté urbaine se positionne de manière différenciante. En 2009 l'Appel constituera un groupe de travail sur la filière acoustique pour définir un plan de promotion des compétences et expertises présentes sur l'aire lyonnaise et regrouper les acteurs autour de la construction d'une offre de service commune,
- organisation et coordination de l'Université d'été de l'environnement : cet événement a pour ambition de rassembler 400 participants (industriels, collectivités, chercheurs, etc.), 90 intervenants au sein des 20 ateliers de travail organisés autour de 4 modules thématiques : éco-manager, éco-produire, éco-construire, éco-aménager. Au sein de chaque module seront organisées des tables rondes mettant en évidence les enjeux à traiter et valorisant les expériences novatrices menées en Rhône-Alpes,
- animation de groupes de travail thématiques associant adhérents et partenaires sur des problématiques à l'interface avec la collectivité : un groupe sur la mise en œuvre de la base de données du bruit de fond géochimique sur le territoire de la Communauté urbaine, un groupe sur le plan climat des agglomérations de Rhône-Alpes dont l'objectif sera de constituer une offre de services à destination des collectivités pour accompagner le développement du plan climat sur les territoires, un groupe sur l'accompagnement des collectivités pour l'optimisation des achats responsables,
- élaboration d'un plan de sensibilisation des entreprises aux enjeux et problématiques environnementales en liaison avec le plan d'action Clean Tech de la Communauté urbaine en cours de finalisation. Cette action, basée sur un travail d'analyse des cibles prioritaires et de l'action déjà menée par les acteurs locaux devra permettre d'identifier les sujets à traiter et le mode de mise en œuvre d'un plan global de sensibilisation des entreprises aux enjeux environnementaux.

#### Budget prévisionnel 2009

| Dépenses prévisionnelles                | 2009 (en € TTC) | Recettes prévisionnelles                     | 2009 (en € TTC) |
|---|-----------------|--|-----------------|
| Fonctionnement général de l'association |                 | Cotisations des adhérents et droits d'entrée | 57 120          |
| ressources humaines                     | 69 959          | subvention Communauté urbaine                | 95 000          |
| frais de fonctionnement                 | 72 844          | subvention région Rhône-Alpes                | 81 500          |

|   |         |   |         |
|---|---------|---|---------|
| mise à disposition de biens et de prestations | 89 760  | Etat (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Dire)) | 25 000  |
| impôts/Taxes/TVA                              | 17 817  | Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)                        | 15 000  |
| Université d'été et environnement (UEE)       |         | Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon (contribution volontaire en nature)    | 89 760  |
| communication                                 | 148 300 | participation adhérents UEE   | 60 000  |
| logistique                                    | 87 100  | sponsors privés   | 100 000 |
| organisation générale                         | 97 600  | inscription participants  | 60 000  |
| total charges prévisionnelles                 | 583 380 | total recettes prévisionnelles  | 583 380 |

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de l'Appel à hauteur 95 000 € TTC pour l'exercice 2009 pour permettre la réalisation de ce programme d'actions ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la convention 2009 à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association Appel et notamment le versement d'une subvention de 95 000 € TTC pour le programme d'actions 2009.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ladite convention précisant les modalités de versement suivantes :

- 80 % versés dans un délai global de 40 jours suivant réception, par la Communauté urbaine, du certificat de notification de la présente convention à l'association Appel,

- le solde sera versé au vu du bilan des actions, du rapport moral et des éléments financiers approuvés par l'assemblée générale de l'association.

**3° - La dépense** correspondante de 95 000 € TTC sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 1576, selon la répartition suivante : 80 % en 2009, soit 76 000 € et 20 % en 2010, soit 19 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.**